

# FAIRE FACE A UNE SITUATION DE HARCELEMENT

Réf. Défis CE – H02

**PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL**

**DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR**

**OBJECTIFS :**

*Le Code du travail interdit tout agissement répété de harcèlement moral entraînant une dégradation des conditions de travail du salarié susceptible :*

- *de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié ;*
- *d'altérer sa santé physique ou mentale ou ;*
- *de compromettre son avenir professionnel.*

---

1. INTRODUCTION : POURQUOI CETTE NOTION AUJOURD'HUI ?

---

2. DEFINITION ET DERNIERES LOIS EN VIGUEUR

---

3. HARCELEMENT SEXUEL ET HARCELEMENT MORAL

- Textes de base
- Rôle du chef d'établissement
- Rôle de la médecine du travail
- Rôle du S.S.C.T.
- Rôle des délégués du personnel

---

4. DISTINCTIONS ENTRE : HARCELEMENT, CONFLITS, STRESS ET VIOLENCE AU TRAVAIL

---

5. LES DIFFERENTES FORMES DE HARCELEMENT

---

6. LES VICTIMES

---

7. TRAITS COMMUNS AUX VICTIMES DE HARCELEMENT MORAL : APPRENDRE A EN ETRE CONSCIENT POUR POUVOIR REAGIR

---

8. LES HARCELEURS : PERSONNALITE, TECHNIQUES

---

9. REAGIR

- Repérez les manipulations
- Conseils de prévention
- Recours possibles

---

10. CONSEQUENCES SUR LA SANTE : DESTRUCTION

- Phase d'alerte
- Phase de compensation

---

## 11. CONSEQUENCES POUR L'ENTREPRISE

---

## 12. LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE PEUT-ELLE AIDER ?

---

- Les objectifs d'une charte
- Que peut contenir une charte ?
- Exemple de charte